



Les Faits marquants de Bonn : Mercredi 17 juin 2026

La journée a été marquée par des débats intenses. Dans plusieurs salles, des délégués ont reproché à d'autres de « freiner » les progrès. Les discussions sur l'adaptation, la technologie et la science ont été particulièrement épineuses.

Atténuation

Programme de travail sur l'atténuation (MWP) : Lors des consultations non officielles des SB, les co-modératrices Ursula Fuentes Hufilter (Allemagne) et Maesela John Kekana (Afrique du Sud) ont présenté un « document de réflexion » révisé, une note non officielle et un projet de conclusions de la SB 64. Plusieurs Parties, notamment l'ALLIANCE DES PETITS ÉTATS ÎLES (AOSIS) et l'ALLIANCE INDÉPENDANTE D'AMÉRIQUE LATINE ET DES CARAÏBES (AILAC), ont déploré les modifications apportées aux documents et proposé des ajouts. Les PAYS EN DÉVELOPPEMENT PARTAGEANT LES MÊMES VUE (LMDC), le GROUPE ARABE et le GROUPE AFRICAÏN ont réitéré leurs objections précédentes à l'inclusion d'une référence au document de réflexion dans les conclusions des SB.

À l'issue de consultations supplémentaires menées en petits groupes, le BRÉSIL a fait savoir aux co-modérateurs qu'aucun accord n'avait été trouvé sur les documents à transmettre. Il a également indiqué que les Parties avaient convenu que le Brésil, agissant à titre national, pourrait établir de manière non officielle un recueil des points de vue des Parties et le diffuser pour examen par celles-ci. Le BRÉSIL a également mis en avant des options concernant les autres points de discorde, telles que la proposition d'organiser un atelier intersessions. Il a donc demandé un créneau de négociation supplémentaire pour le lendemain, ainsi que la participation des présidents des SB à cette session.

Adaptation

Objectif mondial d'adaptation (GGA) : Lors des consultations non officielles des SB, co-modérées par Ricardo Delano Marshall (Barbade), les présidents des SB ont pris note des divergences concernant la référence au triplement du financement de l'adaptation et ont proposé d'organiser des réunions bilatérales afin de comprendre les points de vue divergents et de définir la voie à suivre.

Le G-77/CHINE a soulevé une question de procédure concernant la mise entre crochets des paragraphes faisant référence aux travaux menés dans le cadre du GGA, qui doivent être mis en œuvre conformément aux principes de la Convention et de l'Accord de Paris, ainsi qu'aux références au paragraphe 34 de la [décision 12/CMA.7](#) (appel à des efforts visant à au moins tripler le financement de l'adaptation d'ici 2035) et au paragraphe 54 de [la décision 1/CMA.7](#) (programme de travail sur le financement climatique) au sein du texte qui est entièrement entre crochets. L'UE s'y est opposée, affirmant qu'il s'agissait d'une pratique courante, et a suggéré aux Parties d'examiner le texte paragraphe par paragraphe. Avec le ROYAUME-UNI, le CANADA et la NORVÈGE, elle a soutenu la voie à suivre proposée par les présidents des organes subsidiaires.

L'INDE a fait valoir que le fait d'avoir des paragraphes entre crochets au sein d'un texte entièrement entre crochets donne l'impression qu'il y a davantage de convergence sur certaines parties du texte que sur d'autres. Le JAPON a exprimé sa préférence pour le maintien des crochets existants et a encouragé les Parties à se concentrer sur l'élaboration d'un texte acceptable pour le groupe de travail technique.

Dans l'après-midi, les présidents des organes subsidiaires ont présenté un projet de texte révisé entre crochets, qui introduit des références textuelles à des décisions antérieures comme options alternatives pour les paragraphes litigieux. Ils ont suggéré aux Parties d'examiner ce nouveau texte lors de réunions non officielles.

Le GROUPE ARABE, le GROUPE SUR L'INTÉGRITÉ ENVIRONNEMENTALE (EIG), les pays en développement à revenu faible et intermédiaire (LMDC), le GROUPE AFRICAÏN, l'AOSIS, les PAYS LES MOINS AVANCÉS (PMA), l'AILAC, le GROUPE SUR, la FÉDÉRATION DE RUSSIE, les PAYS EN DÉVELOPPEMENT SANS LITTORAL (PDSL) et le BRÉSIL ont exprimé leur soutien à la proposition des présidents des organes subsidiaires. L'UE, le ROYAUME-UNI et la NORVÈGE ont émis des réserves concernant certaines parties du texte et, avec le CANADA et le JAPON, ont préféré concentrer les discussions lors des réunions non officielles sur les paragraphes relatifs au groupe de travail technique.

Les débats sur la voie à suivre se sont poursuivis jusque tard dans la soirée.

Financement

Fonds d'adaptation : Lors des consultations non officielles de l'Organe subsidiaire de la mise en œuvre (SBI), la co-modératrice Koosje Beumer-van der Loo (Pays-Bas) a présenté un projet de texte révisé qui reflète l'accord conclu pour mener le cinquième examen du Fonds à la suite de sa transition vers un rôle exclusivement au service de l'Accord de Paris. Elle a indiqué qu'aucun accord n'avait pu être trouvé sur les autres questions en suspens lors d'une réunion des chefs de délégation convoquée plus tôt dans la journée. Elle a invité les Parties à adopter les conclusions procédurales suivantes :

- le SBI a poursuivi l'examen des questions relatives à la composition du Conseil d'administration du Fonds, aux modalités permettant au Fonds de se consacrer exclusivement à l'Accord de Paris, et au lancement du cinquième examen ; et
- le SBI convient de poursuivre l'examen des questions relatives à la composition, aux modalités de transition et au cinquième examen lors de la 65e session du SBI, sur la base du projet de texte issu de la 64e session du SBI, en notant que ce texte ne reflète pas un accord entre les Parties et ne préjuge en rien du nombre de projets de décision sur ces questions.

À la reprise des négociations dans l'après-midi, le G-77/CHINE a proposé un texte alternatif selon lequel le SBI :

- poursuit l'examen de « trois points », à savoir les dispositions transitoires, le cinquième examen et la composition du Conseil ;
- note que des progrès ont été réalisés sur les questions relatives aux dispositions transitoires et au cinquième examen, et que les Parties s'accordent à considérer que les projets de texte concernés sont « propres » ; et
- convient de poursuivre l'examen de la question relative à la composition du Conseil d'administration du Fonds d'adaptation lors de la 65e session du SBI, sur la base du projet de texte issu de la 64e session du SBI.

Les Parties ont engagé un long débat, abordant notamment : la référence à trois « mandats » distincts, plutôt qu'à des points ; le fait de ne mentionner que les progrès réalisés concernant le cinquième examen, sur lesquels tout le monde s'accordait, ou également ceux concernant les dispositions transitoires ; la suppression de la référence à un texte « finalisé » ; la poursuite de l'examen des trois questions lors de la 65e session du SBI sur la base des travaux et des progrès réalisés lors de la 64e session du SBI ; et les propositions d'« ambiguïté constructive » permettant différentes interprétations concernant le nombre de projets de décision à l'examen.

Après de nombreux cycles d'amendements, de consultations en petit comité et d'appels intermittents lancés au Président du SBI pour qu'il se saisisse de la question, les Parties sont finalement parvenues à un accord sur les conclusions du SBI.

Technologie

Hôte du Centre des technologies climatiques : Lors des consultations non officielles du SBI co-modérées par Stig Sverningsen (Norvège), le G-77/CHINE a proposé :

- que le SBI recommande le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) comme hôte ;
- d'inclure, dans le projet de conclusions du SBI, une invitation adressée au PNUE à rechercher, selon les besoins, la collaboration, la coopération et des partenariats avec des

partenaires potentiels, tels que l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONUDI) et le Bureau des Nations unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), ainsi que d'autres entités, le cas échéant, en vue de tirer parti des avantages comparatifs de ces organisations ; et

- de supprimer les options correspondantes, dans la section consacrée au rôle et aux responsabilités du PNUE dans la liste des éléments du protocole d'accord (MoU), et de ne conserver que la référence à la collaboration, à la coopération et aux partenariats comme élément à traiter dans le protocole d'accord.

De nombreux groupes et Parties, notamment les PMA, l'AILAC, le groupe des petits États insulaires en développement du Pacifique (P-SIDS), l'UE, le GROUPE AFRICAÏN, le CANADA, le ROYAUME-UNI et le JAPON, se sont félicités de l'accord conclu concernant l'hôte, les éléments du protocole d'accord et le projet de conclusions. Ils ont noté que la 65e session du SBI examinera l'intégralité du protocole d'accord élaboré par le PNUE et le Secrétariat et poursuivra l'examen de cette question sur la base des projets de décision élaborés lors de la 64e session du SBI.

Le GROUPE ARABE a dénoncé les inégalités de traitement dans les négociations relatives aux technologies, soulignant que ses propositions textuelles n'avaient pas été prises en compte. Il a insisté sur le fait qu'il n'était pas en mesure d'avancer sur la question du siège du CTC et a demandé instamment que cette question soit soulevée auprès du président du SBI. Les autres groupes et Parties ont exhorté le Groupe arabe à ne pas compromettre l'accord sur le siège du CTC. Le GROUPE ARABE a souligné qu'il ne souhaitait pas faire obstacle aux progrès concernant le siège du CTC. Il a insisté sur la nécessité d'un traitement équitable des questions relatives à la technologie et sur la nécessité pour le président du SBI de trouver une solution concernant le siège du CTC, le rapport annuel conjoint du Comité exécutif sur la technologie et du Centre et réseau des technologies climatiques, ainsi que l'évaluation de la deuxième période de soutien au Mécanisme technologique.

Les co-modérateurs feront savoir au président du SBI qu'il n'y a pas d'accord sur la marche à suivre et lui transmettront les préoccupations du Groupe arabe.

Liens entre le Mécanisme technologique et le Mécanisme financier : Lors des consultations non officielles du SBI, co-modérées par Céline Phillips (France), les délégués ont pu résoudre les désaccords en suspens. Ils ont notamment convenu : de souligner l'importance du plan stratégique actualisé du Fonds vert pour le climat pour le cycle de programmation 2028-2031 dans le cadre des liens avec les travaux du Mécanisme technologique ; de demander au Secrétariat de préparer et de mettre à jour les informations sur l'état d'avancement de ces liens ; de demander à la SBI 70 (juin 2029) de poursuivre l'examen des liens dans le but de dresser un bilan des progrès et des défis et de recommander un projet de décision à ce sujet pour examen par la COP 34 (novembre 2029) ; et de demander à la SBI 76 (juin 2032) de recommander un projet de décision sur la poursuite de l'examen des liens pour examen par la COP 37 (novembre 2032).

Les Parties se sont félicitées de l'accord conclu sur le projet de conclusions, le G-77/CHINE soulignant que c'était la première fois en cinq ans que des progrès étaient réalisés sur ce point et

l'UE exprimant l'espoir qu'un esprit de compromis similaire se manifeste lors de l'examen des autres points de l'ordre du jour.

Questions diverses

Programme de travail sur la transition juste (JTWP) :

La coprésidente du groupe de contact du SB, Federica Fricano (Italie), a demandé si les Parties pouvaient s'accorder sur un « ensemble » comprenant : les conclusions des SB ; un mandat (ToR) pour l'examen du JTWP ; et une note non officielle comprenant les messages issus du cinquième dialogue du JTWP, des éléments provisoires pour le sixième dialogue à venir et les résultats de l'examen du JTWP, ainsi qu'une liste indicative d'éléments visant à rendre opérationnel le mécanisme de transition juste (JTM). Elle a expliqué que la note non officielle serait transmise à la SB 65.

L'UE, les pays en développement sans littoral (LLDC), l'AOSIS, l'AILAC, le BRÉSIL et la NORVÈGE ont déclaré qu'ils pouvaient accepter cet ensemble de mesures dans un esprit de compromis.

Concernant le projet de conclusions, les LMDC ont proposé de modifier la note non officielle afin d'y préciser qu'elle ne constitue pas une base pour de nouvelles négociations et ne préjuge pas des travaux futurs sur cette question. Après discussion, les Parties ont accepté ce texte. Le GROUPE AFRICAÏN a proposé un texte visant à créer un « espace supplémentaire » lors du sixième dialogue afin de discuter du processus de mise en œuvre du JTM. Après que l'UE et le JAPON eurent fait part de leurs préoccupations, les Parties se sont finalement mises d'accord sur un texte plus « général » invitant les présidents des organes subsidiaires à « envisager des travaux informels intersessions » avant la 65e session des organes subsidiaires.

Concernant le mandat, les pays les moins avancés (PMA) ont suggéré de modifier le texte relatif aux contributions destinées à éclairer l'examen du groupe de travail conjoint (JTWP). Ils ont proposé qu'un rapport de cartographie et de synthèse sur les instruments pertinents relevant de la Convention, de l'Accord de Paris et des entités concernées des Nations unies, destiné à soutenir la mise en œuvre du JTWP, « puisse » inclure des domaines « possibles » de complémentarité et de cohérence, plutôt que « doive » les inclure. Le Royaume-Uni et d'autres ont exhorté les Parties à ne pas rouvrir les discussions sur le mandat, mais l'ARABIE SAOUDITE a déclaré que les négociations n'étaient pas terminées.

Après de longues discussions qui n'ont pas permis de sortir de l'impasse, le coprésident Joseph Teo (Singapour) a exhorté les délégués à « sauver le cahier des charges » et a suggéré une formulation alternative appelant à ce que les contributions incluent « les domaines de complémentarité et de cohérence, le cas échéant ». Les Parties ont accepté cette proposition.

Le coprésident Fricano a remercié le groupe d'être parvenu à un accord sur le mandat et le projet de conclusions du SB, puis a clos la réunion du groupe de contact sous les applaudissements.

Mesures de réponse : Au sein du groupe de contact du SB, le coprésident Peter Govindasamy (Singapour) a présenté une troisième version du texte contenant le projet de conclusions de la SB 64 et une note non officielle rendant compte des discussions menées lors de la SB 64 et destinée à servir de base aux travaux futurs.

Dans le projet de conclusions, les Parties ont examiné deux options pour un paragraphe demandant au Comité d'experts de Katowice sur les impacts de la mise en œuvre des mesures de réponse (KCI) d'élaborer un rapport de synthèse pour l'évaluation technique du deuxième bilan mondial (GST 2). Le GROUPE AFRICAÏN, le GROUPE ARABE, le CHILI, la CHINE et certains autres pays en développement se sont déclarés favorables à ce que des contributions soient sollicitées pour éclairer le rapport et à ce que la SB 65 examine ce rapport en vue de demander au KCI de le soumettre à titre de contribution au GST 2. Le ROYAUME-UNI et le CANADA ont préféré demander simplement au KCI d'élaborer le rapport et de le soumettre au GST 2 d'ici février 2027.

Le G-77/CHINE a proposé de supprimer le passage demandant au KCI de prendre en compte « toute orientation » fournie par les présidents des comités subsidiaires pour le GST 2 lors de la préparation du rapport, faisant valoir qu'il n'existe aucun mandat à cet effet. Le Royaume-Uni, l'UE, le CANADA et la NOUVELLE-ZÉLANDE ont proposé de faire référence aux « questions directrices » des présidents des comités subsidiaires pour le GST 2.

Concernant un paragraphe convenant que les SB poursuivent l'examen de cette question lors de la SB 65 sur la base de la note non officielle issue de la SB 64, le G-77/CHINE a déclaré que cette note non officielle contenait certains points qui dépassaient le champ d'application de ce point de l'ordre du jour, et a proposé de les supprimer. Constatant l'absence d'accord sur la note non officielle, le CANADA a suggéré de supprimer ce paragraphe du projet de conclusions.

Après avoir informé les Parties que le temps imparti au groupe de contact était écoulé, les coprésidents solliciteront les orientations des présidents des organes subsidiaires.

Recherche et observation systématique : Lors des consultations non officielles du SBSTA co-moderées par Frank McGovern (Irlande) et Patricia Nying'uro (Kenya), les Parties ont continué à diverger, notamment sur les références à El Niño et au maintien de l'objectif de 1,5 °C à portée de main. Les co-moderateurs ont donc présenté un nouveau projet de texte plus court. De nombreuses Parties ont exprimé leur profond regret et leur frustration d'avoir perdu autant de temps sur le projet de conclusions plus long, mais se sont néanmoins engagées dans l'examen de la proposition des co-moderateurs.

L'AOSIS a insisté pour que plusieurs paragraphes soient supprimés. L'ARABIE SAOUDITE a déclaré qu'aucun groupe ne devrait disposer d'un « droit de veto » sur le texte. L'AOSIS a fait remarquer qu'elle avait « tout à fait le droit » d'énoncer ses lignes rouges, « tout comme l'a fait un autre groupe dans toutes les autres salles ».

Les négociations se sont poursuivies jusque tard dans la soirée.

Action pour l'autonomisation climatique (ACE) : Lors des consultations non officielles du SBI, le co-moderateur Arne Riedel Escobar (Allemagne) a sollicité des avis sur le projet de conclusions.

Le G-77/CHINE a proposé d'ajouter : une invitation à soumettre des contributions sur le projet de plan d'action ; une demande adressée au Secrétariat d'élaborer un modèle pour ces contributions ; et une demande adressée au Secrétariat, sous réserve de la disponibilité des ressources, d'organiser un atelier

en marge de la 4e Semaine du climat en Azerbaïdjan sur le rôle des correspondants nationaux de l'ACE dans le soutien à la mise en œuvre du programme de travail de l'ACE et de son nouveau plan d'action. Plusieurs Parties ayant mis en garde contre les implications budgétaires, les Parties ont finalement convenu : d'inviter à soumettre des contributions ; de supprimer la demande d'élaboration d'un modèle de soumission ; et de mettre en avant les activités prévues dans le plan de travail actuel visant à renforcer les capacités et les compétences des correspondants nationaux de l'ACE, ainsi que la poursuite par le Secrétariat de l'offre d'opportunités de renforcement des capacités.

Concernant le projet de conclusions, les Parties ont également convenu de poursuivre l'examen de cette question lors de la 65e session du SBI (novembre 2026), sur la base de la note non officielle issue de la 64e session du SBI, en vue de recommander des projets de décision à la COP 31 et à la CMA 8 (novembre 2026).

Dispositions relatives aux réunions

intergouvernementales : Au sein du groupe de contact du SBI, les coprésidents Felix Wertli (Suisse) , et Kaveh Guilanpour (Géorgie) ont invité les participants à faire part de leurs observations sur une nouvelle version du projet de texte.

La CHINE a fait valoir que ses principales préoccupations n'avaient pas été prises en compte et, soutenue par le GROUPE ARABE mais contrée par le JAPON, a proposé que les Parties soient « priées » plutôt qu'« invitées » à examiner et à vérifier l'enregistrement de leurs délégations, et que le paragraphe inclue également une référence soit à la résolution 2758 de l'Assemblée générale des Nations unies (rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine au sein de l'ONU) ou au principe d'une seule Chine. Le ROYAUME-UNI a suggéré de « mettre en suspens » la question dans l'attente des consultations en cours en dehors de la salle.

Concernant l'efficacité du processus de la CCNUCC, la CHINE a proposé de supprimer le texte invitant les Parties à examiner les impacts potentiels d'ordres du jour de plus en plus chargés et les implications de l'enregistrement de leurs badges supplémentaires. L'AFRIQUE DU SUD a déclaré que le texte actuel ne reconnaissait pas le déséquilibre de la représentation régionale des organisations observatrices.

Les Parties ont également exprimé des points de vue divergents sur l'opportunité de poursuivre les discussions lors de la 65e session du SBI (novembre 2026) ou de la 66e session du SBI (juin 2027). L'UE, le CANADA et la NOUVELLE-ZÉLANDE se sont prononcés en faveur d'un examen lors de la 65e session du SBI, tandis que le GROUPE AFRICAIN et le GROUPE ARABE ont préféré la 66e session du SBI. Suite à une suggestion du Groupe des États indépendants (EIG), la future présidence des négociations de la COP 31 a proposé de mener, conjointement avec la future présidence de la COP 31, des consultations non officielles avec les Parties sur l'efficacité du processus de la CCNUCC, et de faire rapport au SBI 66. Le GROUPE AFRICAIN a demandé des précisions concernant la procédure juridique applicable à ce rapport.

Le GROUPE AFRICAIN a souligné que l'efficacité ne devait pas être assimilée à une réduction des budgets ou à

la suppression de points de l'ordre du jour et, soutenu par le Royaume-Uni, a proposé de reconnaître que les ordres du jour et les mandats au sein du processus reflètent la nécessité de lutter contre le changement climatique.

À l'issue de consultations supplémentaires en petits groupes, les Parties ont convenu, entre autres, de poursuivre les discussions lors de la 66e session du SBI. Concernant l'enregistrement des délégués, la CHINE a proposé, et les Parties ont approuvé, un texte demandant aux Parties : de ne désigner que des représentants légalement habilités pour les sessions des organes directeurs et subsidiaires ; d'examiner et de vérifier attentivement l'enregistrement de leurs délégations afin d'assurer une gestion appropriée des badges ; et de prendre des mesures pour empêcher toute atteinte à l'intégrité et à l'ordre du processus et des négociations.

Sur cette base, elles se sont mises d'accord sur le projet de conclusions du SBI.

Dans les couloirs

Les esprits se sont échauffés dans plusieurs salles de négociation, les délégués s'efforçant frénétiquement de mener à bien leurs travaux sur les nombreux articles de l'ordre du jour en suspens. Dans quelques cas, la situation a dégénéré en échanges houleux au sein de l'assemblée. Des participants ont dénoncé des « prises d'otages » ou se sont plaints que d'autres tentaient d'opposer leur « veto » ou de « bloquer » les progrès.

Lors des négociations sur la recherche et l'observation systématique, les petits États insulaires en développement, en particulier, se sont clairement montrés très contrariés par le fait que « nous ne parvenons pas à nous mettre d'accord sur les aspects scientifiques ». Lors d'une conférence de presse en milieu de journée, une coalition plus large de pays a dénoncé des « attaques coordonnées d'une salle à l'autre, motivées par les intérêts des énergies fossiles ».

En ce qui concerne le programme de travail sur la transition juste, les coprésidents ont en quelque sorte « sorti un lapin de leur chapeau » et ont réussi, in extremis, à trouver un texte de compromis acceptable pour tous. Dans un revirement surprenant, après qu'une réunion des chefs de délégation n'eut abouti à aucun progrès, les négociateurs travaillant sur le Fonds d'adaptation ont réussi non seulement à sauver la situation, mais aussi à constater officiellement des avancées. Les compromis se sont enchaînés pour parvenir à ce résultat, ce qui a conduit les Parties de tous bords à souligner à quel point cela avait mis à rude épreuve leur flexibilité.

Les nombreux appels pressants lancés tant par les groupes de pays développés que par ceux des pays en développement n'ont toutefois pas suffi à adoucir la position du Groupe arabe sur les questions technologiques. Il appartient désormais au président du SBI de trouver une issue à cette impasse. « Espérons que nous pourrons éviter une négociation en bonne et due forme en séance plénière », a déclaré un négociateur de longue date, alors que les participants se préparaient à une dernière journée difficile.

Le résumé et l'analyse de la Conférence de Bonn sur le changement climatique seront disponibles dès le lundi 22 juin 2026 sur enb.iisd.org/bonn-climate-change-conference-sb64-sbi64-sbsta64